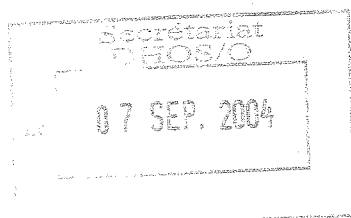




Agence régionale  
de l'hospitalisation du Centre

DHOS/MERC/.../04.1A

Affaire suivie par M. Hubert PISSIER  
Secrétariat 02.38.81.20.33  
G:\ARH\_HP\36\C P GIREUGNE\MISSION  
NATIONAL D'APPUI\Lettre mission MASM.doc



Arh  
+ copie YF+BB

Orléans, le - 3 SEP. 2004

0

Le directeur de l'Agence régionale de  
l'hospitalisation du Centre

à

**Ministère de la santé et de la  
protection sociale**  
Direction de l'hospitalisation et de  
l'organisation des soins  
**Mission nationale d'appui en santé  
mentale**

8 avenue de Ségur  
75350 PARIS 07 SP

**Objet :** mission nationale d'appui en santé mentale au centre psychothérapique de Gireugne à St Maur (36250).

Le centre psychothérapique de Gireugne (CPG) à St Maur dans le département de l'Indre est un établissement de santé privé participant au service public hospitalier. Il est administré par l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGEAM).

Cet établissement assure au niveau du département de l'Indre, les missions dévolues aux établissements psychiatriques, par ailleurs il doit assurer le fonctionnement du service médico-psychologique régional (SMPR) depuis 1995.

L'établissement éprouve des difficultés à assurer certaines de ses missions, notamment celles assignées au SMPR, mais également celles des CMP. Ces dysfonctionnements seraient liés à une pénurie des personnels tant médicaux que paramédicaux.

En 2003, j'ai mandaté 3 experts régionaux pour analyser les capacités de l'établissement à mettre en œuvre une politique de changement, d'identifier les freins au recrutement des praticiens et des personnels soignants.

Les conclusions de cette première mission ont été communiquées à l'établissement qui en a tenu compte pour élaborer son projet d'établissement en cours d'approbation.

L'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation de la santé a formulé le 26 mai dernier une décision **de non-accréditation** à l'encontre de l'établissement en raison du non-respect de la méthodologie d'auto évaluation et d'un manque de coopération majeur vis à vis des experts visiteurs.

Dans ce contexte, et avant d'approuver formellement ce projet d'établissement, je souhaite disposer des propositions de la MNASM qui permettront d'assurer durablement la prise en charge psychiatrique dans le département de l'Indre.

Je souhaite que la mission puisse établir un audit précis du fonctionnement général de l'établissement et plus spécifiquement, dans les domaines suivants :

- l'organisation générale de l'établissement et ses capacités à répondre aux obligations de santé publique en matière de psychiatrie,
- l'organisation départementale de la prise en charge de la psychiatrie,
- le fonctionnement du SMPR, et la prise en charge psychiatrique des détenus,
- la prise en charge des patients sous contrainte.

Bien évidemment se pose également la question de la configuration actuelle du secteur sanitaire, le département de l'Indre, dont une partie (le secteur est, Issoudun) est pris en charge par le centre hospitalier George Sand de Bourges ; à ce titre une extension de la coopération avec le centre hospitalier de Bourges est peut être envisageable.

Les remèdes que la mission seraient amenée à proposer doivent tenir compte du contexte très particulier du département de l'Indre, tant au niveau des évolutions démographiques de la population, mais également des difficultés à recruter des psychiatres dans ce département.

Le directeur de l'Agence régionale  
de l'hospitalisation du Centre,



**Patrice LEGRAND**

Copie pour information :

- DDASS de l'Indre
- Préfet de l'Indre
- CRAM
- DRSM